CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Dialogue logique S.A., Le Mont-sur-Lausanne

Conformément aux articles 10 et 11 des statuts sociaux, le Conseil d'administration de la société **Dialogue logique S.A.**, dont le siège est au Mont-sur-Lausanne, convoque les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le **Mardi 27 juin 2017, à 15 heures,** *en l'Etude des* ***notaires de Luze*** *à la place Dufour 1 à 1110* ***Morges***

L'ordre du jour et les propositions du Conseil d'administration :

1. **Rapport de gestion 2016**
   Proposition du Conseil d'administration : approuver le rapport de gestion 2016.
2. **Comptes 2016 et rapport de révision 2016**
   Proposition du Conseil d'administration : approuver les comptes 2016 et le rapport de révision 2016.
3. **Décharge du conseil d'administration**
   Proposition du Conseil d'administration : donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2016.
4. **Modification de l'article 22 des statuts**
   Proposition du Conseil d'administration : modifier l'article 22 des statuts comme suit :
   « La date de bouclement des comptes annuels est fixée par le Conseil d'administration. »
5. **Transfert du siège de la société**
   Proposition du Conseil d'administration : transférer le siège de la société à Sion, en Valais, et modifier l'article 3 des statuts comme suit : «Le siège de la société est à Sion. »

Il est précisé que le rapport de gestion 2016 et le rapport de révision 2016 sont à disposition des actionnaires au siège de la société.

Le Conseil d'administration